

POST Technologies
Wholesale & Corporate Functions
L-2999 Luxembourg

Avis envoyé par e-mail à regulatory-telecoms@post.lu

Luxembourg, le 7 mars 2024

Concerne : **Prise de position de POST Technologies suite aux consultations publiques pour la „Reference Unbundling Offer (RUO)“ Version 2.3.0 du 4 janvier 2024 au 9 février 2024 et la „Reference Offer for Broadband Services (ROB)“ Version 2.3.0 du 4 janvier 2024 au 9 février 2024**

Madame, Monsieur,

Les membres de l'OPAL ont pris note de la prise de position de POST Technologies publiée le 23 février 2024 suite aux deux consultations mentionnées ci-avant.

Dans cette réponse de POST Technologies à l'avis émis par l'OPAL, POST Technologies affirme « son engagement à travailler en étroite collaboration avec tous les opérateurs pour faciliter cette transition et répondre efficacement à leurs besoins ». POST Technologies indique également qu'elle est consciente « de l'importance de maintenir un marché compétitif et équitable » et qu'elle veillera « à ce que toutes les parties prenantes disposent des informations et du soutien nécessaires pour s'adapter à ces nouveaux profils de service ».

Or, ces engagements sont en contradiction flagrante avec **la date de mise en application au 1^{er} avril 2024**. Dès lors, les membres de l'OPAL s'opposent individuellement et collectivement à cette date de mise en œuvre.

A ce titre, les membres de l'OPAL entendent faire valoir les justifications complémentaires qui suivent.

Contrairement à ce que POST Technologies affirme dans sa prise de position, **il s'agit bien de l'introduction d'une nouvelle technologie pour les membres de l'OPAL**, et de l'officialisation de l'utilisation de la technologie XGSPON.

Comme elle le mentionne dans sa prise de position, POST Technologies utilisait déjà la technologie XGSPON auparavant, mais sans impact direct sur les systèmes des opérateurs. De plus, POST Technologies ne s'était jamais réellement positionnée sur la manière dont elle voulait commercialiser l'XGSPON. Ces deux consultations sont donc pour les membres de l'OPAL **la première communication officielle concernant ce sujet.**

Ainsi l'argument « l'exploitation optimisée de la technologie XGSPON, déjà bien établie et déployée au sein de notre réseau depuis plus de deux années » avancé par POST Technologies est hautement discutable.

Si nécessaire, les membres de l'OPAL rappellent que l'introduction des nouveaux profils et l'officialisation de l'utilisation de la technologie XGSPON a un impact conséquent pour les opérateurs et qu'il faut leur laisser le temps nécessaire et suffisant pour mettre en place et tester les changements.

Pour commencer, pour pouvoir commander les nouveaux profils introduits dans les nouvelles versions des offres de référence, il est nécessaire que POST Technologies envoie à chaque opérateur un inventaire des toutes ses lignes ROB/VULA en indiquant clairement s'il s'agit de la technologie GPON ou XGSPON. Ceci afin que les opérateurs puissent ajouter cette information dans leur système informatique et modifier les processus de commande pour prendre en compte ce paramètre.

Par la suite, plusieurs séries de tests seront nécessaires entre chaque opérateur et POST Technologies pour tester le processus de commande de bout en bout afin de garantir le succès d'une prise de commande. L'ensemble de ce travail doit se faire de manière planifiée et coordonnée, et il est clair que tous ces impératifs et étapes prendront du temps.

De plus, les membres souhaitent faire référence à une recommandation formulée par la Fonction de conformité EoI de POST dans le cadre du rapport de conformité EoI 2021, à savoir : « Associer systématiquement, et suffisamment tôt, l'ensemble des opérateurs concernés et/ou impactés par le lancement d'une nouvelle fonctionnalité ou l'entrée en vigueur d'une nouvelle procédure. ».

Dans le cas présent, force est de constater que les opérateurs n'ont été ni prévenus ni associés encore moins impliqués suffisamment tôt.

Ainsi, les profils requis pour effectuer les tests doivent être accessibles avant toute commercialisation. La date de mise en application des nouvelles offres de référence au 1^{er} avril 2024 ne semble donc pas pertinente pour les membres de l'OPAL qui réitèrent leur demande pour un délai raisonnable de **six mois minimum** à compter de la mise à disposition des nouveaux profils. Comme déjà mentionné, ce délai est essentiel pour permettre la mise en œuvre des changements induits par ces nouvelles offres de référence et pour effectuer tous les tests nécessaires avec POST Technologies.

Les membres de l'OPAL se réservent tous droits à cet égard, y compris individuellement le droit de saisir l'ILR.

En restant à votre entière disposition pour toute demande d'information additionnelle, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments distingués.



Pour l'OPAL,
Géraldine Bélier
Federation Manager

Copie envoyée par e-mail à M. Tapella, Directeur de l'ILR et à M. Meyers, Chef du Service communications électroniques de l'ILR.